



Le 25 juin 2019

**Objet : Sièges de deuxième rangée des véhicules Sprinter Roadtrek
Numéro de référence de Transports Canada: 2019-309**

Madame, Monsieur,

Alvarez & Marsal Canada Inc. (« **A&M** ») a été nommée administratrice-séquestrer (le « **séquestre** ») d'Erwin Hymer Group North America, Inc. (« **EHGNA** » ou la « **Société** ») par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (chambre commerciale) (la « **Cour** ») par voie d'ordonnance rendue le 15 février 2019. Veuillez noter que le séquestre ne continue pas les activités de l'entreprise de la Société et a obtenu de la Cour l'autorisation de procéder à la vente des biens, des actifs et de l'entreprise de la Société (le « **processus de vente** »).

Des renseignements au sujet d'EHGNA et de ses antécédents ainsi que des copies de tous les documents déposés dans le cadre de la procédure de mise sous séquestre, y compris le processus de vente, ont été publiés sur le site Web du séquestre, à www.alvarezandmarsal.com/ehgna (le « **site Web de l'affaire** »).

Nous vous faisons parvenir le présent avis conformément aux exigences de la *Loi sur la sécurité automobile* (Canada). Selon les dossiers de la Société, vous pourriez avoir acheté un véhicule récréatif Roadtrek bâti sur un châssis 3500 de Mercedes, équipé d'un ou de deux fauteuils style capitaine de deuxième rangée comportant des ceintures de sécurité intégrées (dans chaque cas, l'« **unité touchée** » et, collectivement, les « **unités touchées** »).

Nous vous avisons également que le séquestre est en train d'enquêter sur des problèmes de sécurité que présenteraient les sièges de deuxième rangée des unités touchées. En particulier, il a appris que les sièges de deuxième rangée pourraient ne pas satisfaire à certaines exigences minimales prévues par les normes de sécurité automobile canadiennes. Par conséquent, il se pourrait que ces sièges ne puissent résister à certains impacts, qu'il s'agisse d'un impact isolé ou d'impacts successifs ou multiples, et causer des blessures. En cas de collision, les sièges de deuxième rangée pourraient ne pas fournir une protection adéquate aux passagers qui les occupent.

En raison des problèmes de sécurité mentionnés ci-dessus que présenteraient les unités touchées, le séquestre vous recommande fortement d'éviter que des passagers prennent place dans les sièges de deuxième rangée lorsque le véhicule est en mouvement jusqu'à ce que d'autres renseignements soient communiqués.

Le séquestre est actuellement en train de faire enquête et communiquera des renseignements supplémentaires dès que possible, notamment sur le site Web de l'affaire. Le séquestre a aussi informé Transports Canada de cette question.

Si vous n'êtes plus propriétaire de l'unité touchée, veuillez en informer le séquestre directement en lui écrivant par courriel à l'adresse indiquée ci-après. Tout bailleur de véhicules qui reçoit le présent avis de rappel doit en faire parvenir une copie au preneur dans les dix jours.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le séquestre par courriel, à EHGNAreceiver@alvarezandmarsal.com, ou par téléphone, au 1-844-843-7070.

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE ET UN SUIVI.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Alvarez & Marsal Canada Inc.
en sa qualité d'administratrice-séquestre désignée par la Cour
d'Erwin Hymer Group North America, Inc.
et non en sa capacité personnelle

